

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 27

Représentés : 6

Prend acte

**OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité  
entre les femmes et les hommes**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-trois février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

Mme GALANTE-GUILLEMINOT	pouvoir à	M. VASTEL
M. CHAMBON	pouvoir à	M. RENAUX
M. LHOSTE	pouvoir à	M. DELERIN
M. BOUCLIER	pouvoir à	M. CONSTANT
Mme SAUCY	pouvoir à	Mme BULLET
Mme GOUJA	pouvoir à	Mme LE FUR

**Absentes** : Mme COLLET, Mme KEFIFA.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M LE ROUZES Estéban est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1-2 et D. 2311-16,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

DEL240229\_1

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 092-219200326-20240229-DEL240229\_1-DE

S<sup>2</sup>LO

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment son article 61 et 77,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,

Vu la circulaire du 28 février 2017 relative à la présentation d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales de plus de 20.000 habitants,

Vu le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes proposé,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

### PREND ACTE

**Article 1** : de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur la base des données 2023,

**Article 2** : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance

  
Le secrétaire de séance

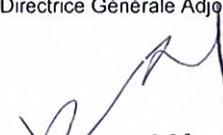


Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 19 MARS 2024

Publication/Affichage le : 20 MARS 2024

Pour le Maire par délégation  
La Directrice Générale Adjointe des Services

  
Rachel EGAL  
DGA - Population

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 092-219200326-20240229-DEL240229\_1-DE



# Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Ville de Fontenay-aux-Roses

Année 2023

## Préambule

Les villes sont de véritables actrices pour l'égalité entre les femmes et les hommes, par leur statut d'employeur mais aussi par les politiques publiques qu'elles déploient et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Les articles L.2311-1-2 et D. 2311-16 du code général des collectivités territoriales sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport annuel doit non seulement s'intéresser au fonctionnement de la collectivité, mais également aux politiques qu'elle mène sur son territoire et aux orientations et programmes de nature à favoriser une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent rapport expose dans un premier temps les chiffres clés et actions menées en matière de ressources humaines, puis il rappelle les indicateurs principaux de la population fontenaisienne et enfin les orientations et actions menées sur le territoire en matière de promotion de l'égalité femmes hommes.

## Table des matières

<b>I- LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>5</b>
<b>1. REPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE :.....</b>	<b>5</b>
A. PAR TYPE DE CONTRAT .....	5
B. PAR FILIERE .....	6
C. REPARTITION PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE .....	7
D. REPARTITION PAR TEMPS DE TRAVAIL .....	7
E. PYRAMIDE DES ÂGES : .....	8
F. REPARTITION PAR TYPE DE POSTE .....	9
G. REPARTITION FEMMES/HOMMES CADRES, PAR FILIERE .....	10
H. REPARTITION FEMMES/HOMMES SUR LE TEMPS PARTIEL : .....	11
I. CONGE PARENTAL : .....	11
J. SALAIRES NETS MENSUELS MOYENS (RAMENES EN E.T.P) : .....	12
K. EVOLUTION DE CARRIERE : .....	12
L. INDISPONIBILITE (EN JOURS) .....	13
M. NOMBRE DE DEPARTS EN FORMATION : .....	14
N. CONCOURS - EXAMENS PROFESSIONNELS : .....	14
<b>II- LES POLITIQUES MENEES PAR LA COMMUNE SUR SON TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES .....</b>	<b>16</b>
<b>1. L'ÉTAT DES LIEUX DES INEGALITES ECONOMIQUES ET SOCIALES A FONTENAY-AUX-ROSES.....</b>	<b>16</b>
A. DEMOGRAPHIE, CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES, DIPLOMES, SALAIRES .....	16
B. EMPLOI ET PRECARITE .....	17
<b>2. LA PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : UNE PRIORITE DU MANDAT .....</b>	<b>19</b>
<b>3. PROMOUVOIR L'EGALITE FEMME-HOMME A TRAVERS LES POLITIQUES SECTORIELLES : .....</b>	<b>19</b>
A. LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE L'EGALITE FILLES/GARÇONS AUPRES DU JEUNE PUBLIC .....	19
<b>1. UNE POLITIQUE PETITE ENFANCE QUI PORTE UNE ATTENTION PARTICULIERE A L'EGALITE FILLES/GARÇONS ..</b>	<b>20</b>
<b>2. LA PROMOTION DE L'EGALITE FILLES/GARÇONS A TRAVERS LES ACTIVITES PERI ET EXTRA-SCOLAIRES.....</b>	<b>20</b>
<b>3. LA PROMOTION DE LA MIXITE ET DE L'EGALITE FILLES/GARÇONS A TRAVERS LES ACTIONS PORTEES PAR LE SERVICE JEUNESSE .....</b>	<b>21</b>
<b>4. LA QUESTION DU GENRE AU CŒUR DE L'ACCUEIL PROPOSE PAR LA LUDOTHEQUE - LE MANEGE AUX JOUETS.....</b>	<b>21</b>
B. UNE POLITIQUE PETITE ENFANCE/ENFANCE QUI VISE A FACILITER L'ARTICULATION DE LA VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE .....	22
C. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION AUTOUR DE LA VIE AFFECTIVE, EMOTIONNELLE ET SEXUELLE PROPOSEES PAR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.....	22
D. L'EMANCIPATION ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES AU TRAVERS DU PROJET SOCIAL DE LA MAISON DE QUARTIER DES PARADIS.....	23
E. UN ESPACE FRANCE SERVICE POUR FACILITER L'ACCES AUX DROITS.....	23
F. LA PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES MARCHES PUBLICS .....	24
<b>4. VALORISER LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE .....</b>	<b>24</b>
<b>5. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES .....</b>	<b>26</b>

A.	FACILITER LE PARCOURS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE A TRAVERS LE TRAVAIL EN PARTENARIAT ET LA FORMATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE .....	26
B.	SOUTENIR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LA QUESTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES .....	28
<b>III-</b>	<b><u>PLAN D' ACTIONS 2024-2026 .....</u></b>	<b>29</b>
1.	<b>AXE N°1 : PROMOUVOIR L'EGALITE PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE .....</b>	<b>29</b>
2.	<b>AXE N°2 : PROMOUVOIR ET DIFFUSER UNE CULTURE D'EGALITE .....</b>	<b>30</b>
3.	<b>AXE N°3 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, SEXUELLES ET SEXISTES .....</b>	<b>31</b>

## I- La politique de ressources humaines

### 1. Répartition des femmes et des hommes dans l'administration municipale :

#### A. Par type de contrat

*Titulaires et contractuels - Emplois permanents*

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
TOTAL	285	130	415	69%	31%

Au niveau National, dans la F.P.T:

Taux de féminisation : 63%

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Egalité Pro 2022)

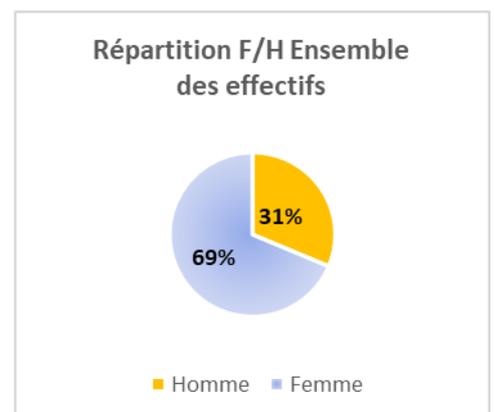
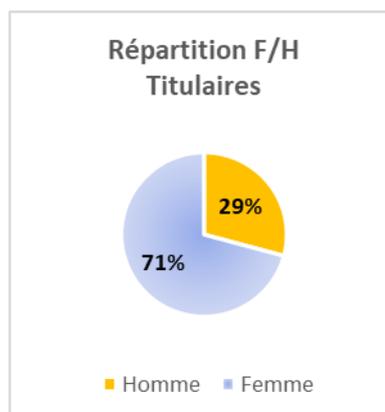
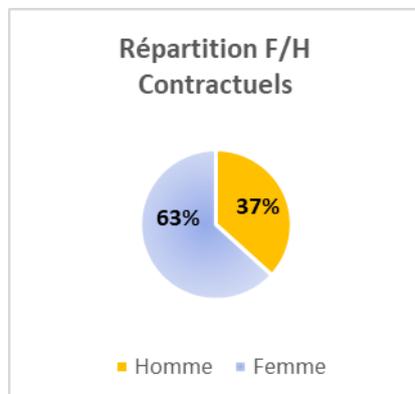
	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Titulaires	211	87	298	71%	29%
Contractuels	74	43	117	63%	37%

Au niveau National, dans la F.P.T:

Titulaires : 59% de Femmes / 41% d'Hommes

Contractuels : 66,6% de Femmes / 33,4% d'Hommes

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Egalité Pro 2020)



La mixité professionnelle est atteinte lorsqu'un nombre minimum d'hommes et de femmes sont en présence sur un même lieu de travail. Les études s'entendent pour fixer ce taux à 40% minimum, pour l'un ou l'autre sexe. Nous constatons dans la collectivité une surreprésentation des femmes par rapport aux hommes chez les titulaires mais également chez les contractuels qui se rapprochent du taux de 40%. Cette surreprésentation se retrouve classiquement dans la plupart des collectivités de strate comparable. Le taux de féminisation moyen des communes de la Petite Couronne s'établit ainsi à 63% à fin 2022.

## B. Par filière

	Femmes	Femmes	Total	Hommes	Hommes	Total	Total	%	%
	Tit.	Cont.	Femmes	Tit.	Cont.	Hommes	F - H	Femmes	Hommes
Filière Administrative	64	15	79	7	7	14	93	85%	15%
Filière Animation	21	6	27	11	2	13	40	68%	33%
Filière Culturelle			0	1		1	1	0%	100%
Filière Médico-Sociale	60	32	92	1	7	8	100	92%	8%
Filière Police Municipale	2		2	8		8	10	20%	80%
Filière Sportive	2		2	2	1	3	5	40%	60%
Filière Technique	62	21	83	57	26	83	166	50%	50%
<b>TOTAL</b>	<b>211</b>	<b>74</b>	<b>285</b>	<b>87</b>	<b>43</b>	<b>130</b>	<b>415</b>	<b>69%</b>	<b>31%</b>

La répartition par filière fait apparaître une représentation plus importante des femmes dans les filières administrative, animation et médico-sociale. Cette tendance est également constatée dans les collectivités de strate similaire. Il est à noter que Fontenay se démarque pour la filière technique où les femmes sont classiquement sous-représentées, avec un taux de féminisation qui est identique à celui des hommes.

Au niveau national, dans la F.P.T (Source : D.G.A.F.P 2020) :

Filière Administrative :	84% de Femmes / 16% d'Hommes
Filière Animation :	71% de Femmes / 29% d'Hommes
Filière Culturelle :	66% de Femmes / 34% d'Hommes
Filière Médico-Sociale :	96% de Femmes / 4% d'Hommes
Filière Police Municipale :	20% de Femmes / 80% d'Hommes
Filière Sportive :	30% de Femmes / 70% d'Hommes
Filière Technique :	43% de Femmes / 57 % d'Hommes

### C. Répartition par catégorie hiérarchique

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	%Hommes
Catégorie A	42	16	58	72%	28%
Catégorie B	49	13	62	79%	21%
Catégorie C	194	101	295	66%	34%
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>130</b>			

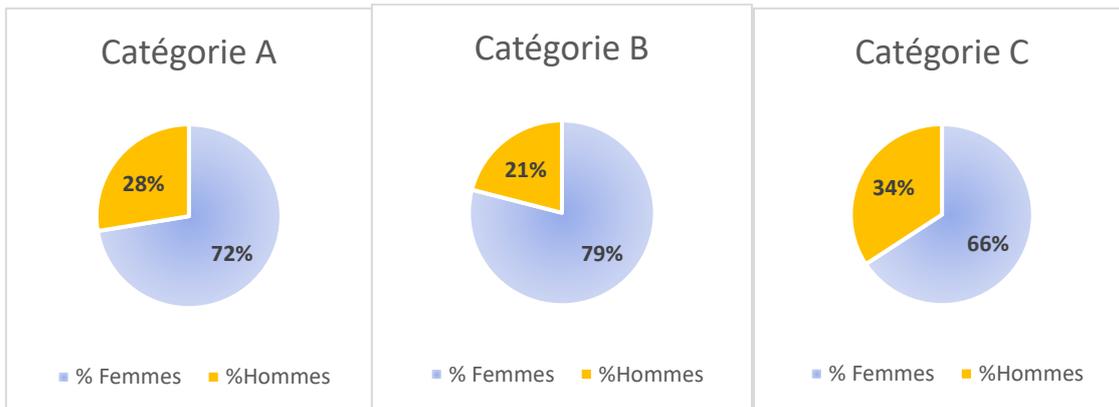
Au niveau National, dans la F.P.T :

Catégorie A : 67% de Femmes / 33% d'Hommes

Catégorie B : 60,1% de Femmes / 39,9% d'Hommes

Catégorie C : 61,5% de Femmes / 38,5% d'Hommes

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Equalité Pro 2020)

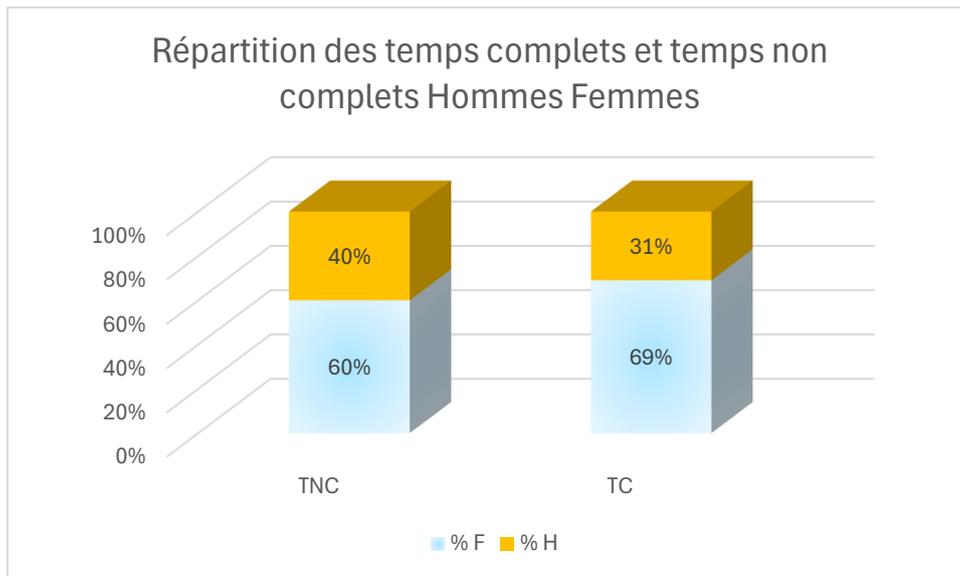


Les femmes sont majoritaires dans les trois catégories hiérarchiques. Il est à noter cependant que les femmes sont mieux représentées à Fontenay dans les catégories A et B, correspondant à des postes d'encadrement, que sur le plan national.

### D. Répartition par temps de travail

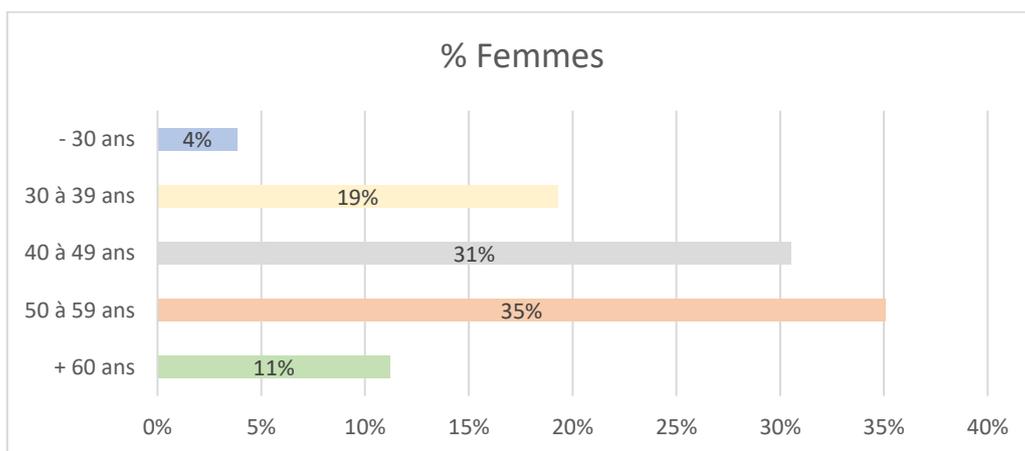
*Temps complet et temps partiel/ temps non complet*

	Femmes	Hommes	% Femmes	% Hommes
Temps Complets	276	124	69%	31%
Dont Temps Partiel	11	1	92%	8%
Temps Non Complets	9	6	60%	40%
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>130</b>	<b>69%</b>	<b>31%</b>

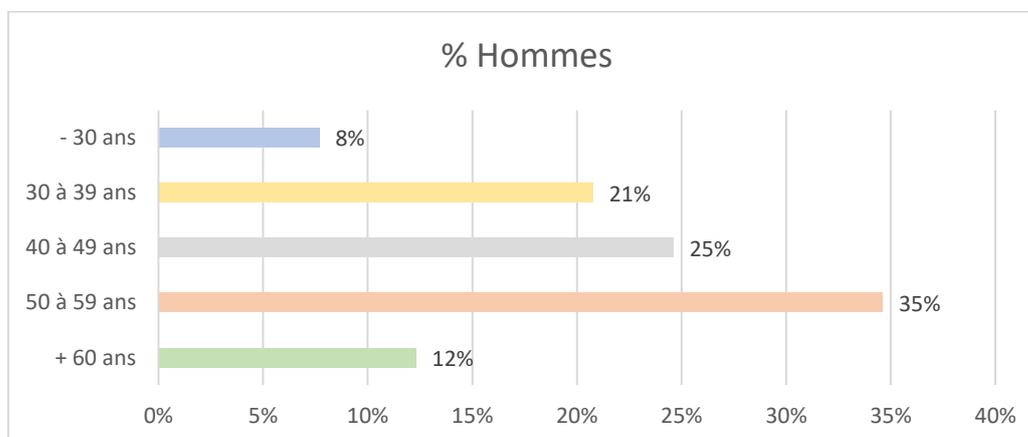


Le travail à temps non complet concerne principalement les femmes mais reste globalement marginal.

#### E. Pyramide des Âges :



Moyenne d'âge des femmes : 45,6 ans



Moyenne d'âge des hommes : 45,7 ans

L'âge moyen est homogène entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et est légèrement au-dessus de celui constaté au niveau national. Environ 4% des femmes employées ont moins de 30 ans et 8% pour les hommes.

Au niveau National, dans la F.P.T :

Age Moyen : Femmes : 44 ans / Hommes : 43,2 ans

Part des moins de 30 ans : Femmes : 9,7% / Hommes : 10,5%

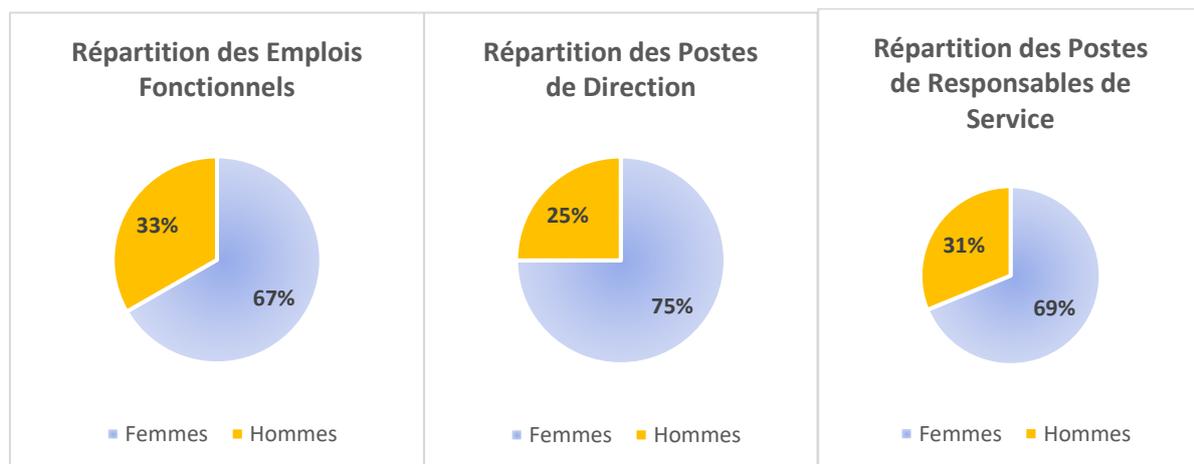
Part des plus de 50 ans : Femmes : 35% / Hommes : 35%

(Source : D.G.A.F.P, rapport annuel sur l'Egalité Ed.. 2022)

## F. Répartition par type de poste

*Emplois Fonctionnels et de Direction*

	Femmes	Hommes	Total
Emplois Fonctionnels	2	1	3
Postes de Direction	6	2	8
Postes de Responsables de Service	22	11	33
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>44</b>



Contrairement à la tendance nationale, les emplois d'encadrement de la Ville sont principalement pourvus par des femmes, dont les évolutions de carrière sont encouragées.

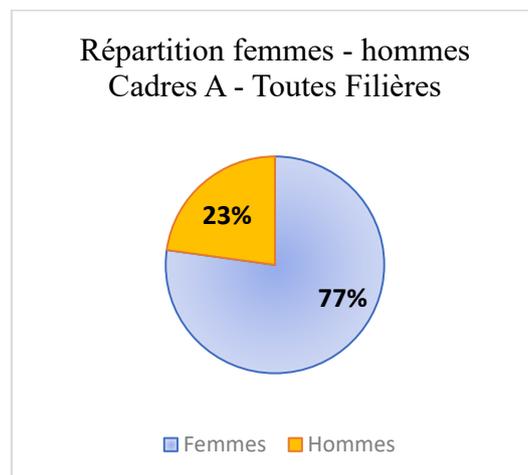
Au niveau National, dans la F.P.T :

Emplois d'Encadrement Supérieur et de Direction : Femmes : 37% / Hommes : 63%

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Egalité Pro 2022)

### G. Répartition femmes/hommes cadres, par filière

	Femmes	Hommes	Total
Cadres A Filière Administrative	17	5	22
Cadres A Filière Culture	0	1	1
Cadres A Filière Médico-Sociale	23	5	28
Cadres A Filière Sportive	1	0	1
Cadres A Filière Technique	3	2	5
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>13</b>	<b>57</b>



## H. Répartition femmes/hommes sur le temps partiel :

Catégorie	Temps de travail	Femmes	Pourcentage Femmes	Hommes	Pourcentage Hommes
Catégorie A	Temps partiel	1	2,44%	0	0%
	Temps complet	41		16	
Catégorie B	Temps partiel	2	4,26%	0	0%
	Temps complet	47		13	
Catégorie C	Temps partiel	8	4,30%	1	1%
	Temps complet	186		100	
Total toutes Catégories	Temps partiel	11	4,01%	1	0,78%
	Temps complet	274		129	
	<b>Total</b>	<b>285</b>		<b>130</b>	

Globalement, peu d'agents de la collectivité travaillent à temps partiel. Cependant, la population à temps partiel est principalement féminine (91,67%) et se situe légèrement en-dessous de la moyenne nationale qui s'établit à 79,5%.

Au niveau National, dans la F.P.T :

Femmes : 26,5% sont à temps partiel / Hommes : 8,4%

Catégorie A : Femmes : 22.6 % / Hommes : 6%

Catégorie B : Femmes : 27.8 % / Hommes : 9.8%

Catégorie C : Femmes : 30.7 % / Hommes : 7%

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Egalité Pro 2020)

## I. Congé parental :

Femmes	6
Hommes	0
<b>Total</b>	<b>6</b>

Au niveau National, dans la F.P.T:

96.2 % des congés parentaux sont pris par des femmes

(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Egalité Pro 2020)

J. Salaires nets mensuels moyens (ramenés en E.T.P) :

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Moyenne
Femmes	2 860 €	2 261 €	1 872 €	2 080 €
Hommes	2 786 €	2 295 €	2 027 €	2 147 €
Ecart F/H	74 €	-34 €	-155 €	

Au niveau National, dans la F.P.T:

*Femmes : 1 884 € / Hommes : 2 074 €*

*Soit une différence de 190 € (les Hommes gagnent 10 % de plus que les Femmes)*

*Chez les Cadres :*

*Femmes : 3 186 € / Hommes : 3 792 €*

*Soit une différence de 606€ (les Hommes cadres gagnent 19 % de plus que les Femmes cadres)*

*(Source : D.G.A.F.P, chiffres clés de l'Egalité Pro 2018)*

Les écarts salariaux entre les femmes et les hommes existent en défaveur des femmes dans la catégorie B et majoritairement dans la catégorie C. Cependant, ces écarts sont bien moindres qu'au niveau national et se sont également considérablement réduits pour les 3 catégories. L'écart est devenu plus favorable pour la catégorie A.

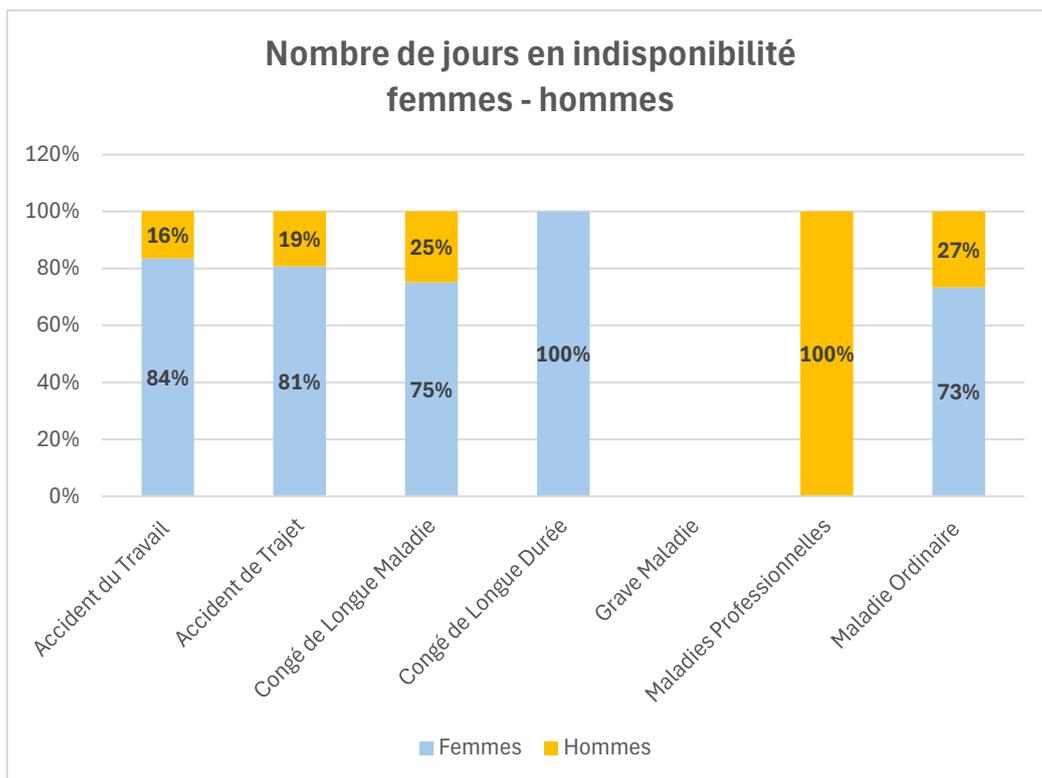
K. Evolution de carrière :

Evolutions de carrière	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mise en Stage	13	5	18	72%	28%
Titularisation	13	6	19	68%	32%
Promotion interne	9	4	13	69%	31%
Avancement de grade	19	9	28	68%	32%
Avancement d'échelon	102	35	137	74%	26%
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>59</b>	<b>215</b>	<b>73%</b>	<b>27%</b>

La collectivité a continué les efforts réalisés en 2022 dans l'accompagnement de la carrière des agents en favorisant l'avancement de grade et d'échelon des agents éligibles.

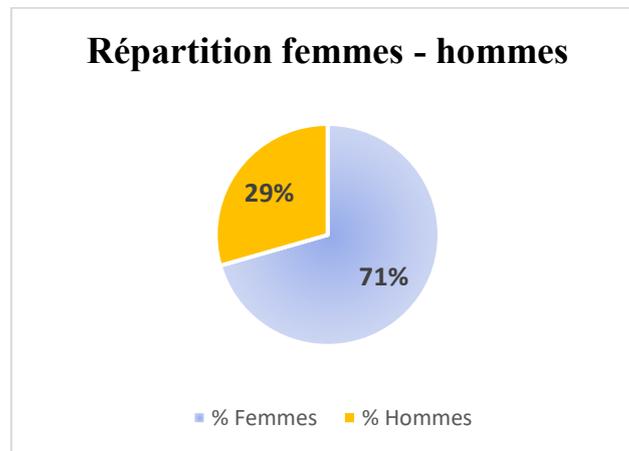
L. Indisponibilité (en Jours)

	Femmes	Hommes	Total F - H	% Femmes	% Hommes
Accident du travail	1508	296	1804	84%	16%
Accident de trajet	253	61	314	81%	19%
Congé de longue maladie	1326	439	1765	75%	25%
Congé de longue durée	610	0	610	100%	0%
Grave maladie	0	0	0	0%	0%
Maladies professionnelles	0	205	205	0%	100%
Maladie ordinaire	5517	2003	7520	73%	27%
<b>Total</b>	<b>9214</b>	<b>3004</b>	<b>12217</b>	<b>75%</b>	<b>25%</b>



M. Nombre de départs en formation :

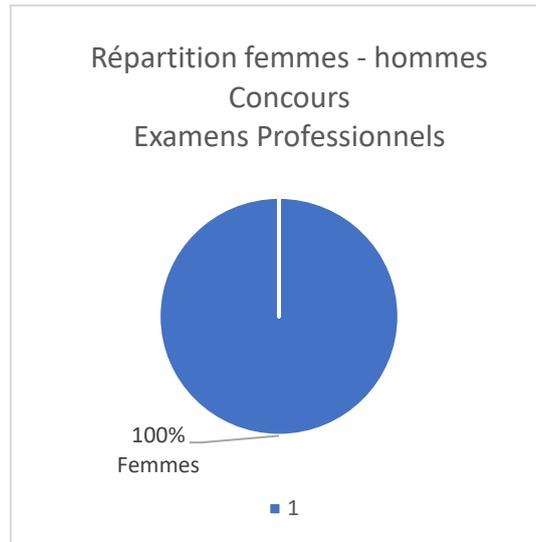
	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Catégorie A	86	11	97	89%	11%
Catégorie B	86	3,5	89,5	96%	4%
Catégorie C	199	140,5	339,5	59%	41%
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>155</b>	<b>526</b>	<b>71%</b>	<b>29%</b>



La politique volontariste sur la formation impulsée par l'exécutif et le retour à une situation dite « normale » a abouti à ce que le nombre de départs en formation continue d'augmenter en 2023. Précédemment, on constatait une moindre représentation des hommes dans ces départs en formation. En 2023, les hommes représentent 29% avec une augmentation forte du nombre de départs en formation.

N. Concours - Examens Professionnels :

	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Catégorie A	0	0	0	-	-
Catégorie B	0	0	0	-	-
Catégorie C	3	0	3	100%	-
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>



Tant sur le plan des formations que de la réussite aux concours et examens professionnels, les femmes sont plus représentées que leur proportion dans les effectifs.

## II- Les politiques menées par la Commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

### 1. L'État des lieux des inégalités économiques et sociales à Fontenay-aux-Roses

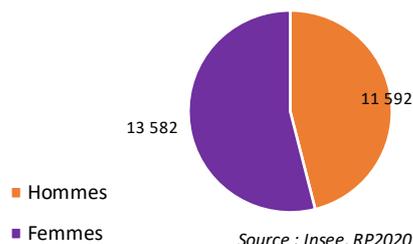
Les données présentées ci-dessous sont essentiellement issues du recensement de la population.

#### A. Démographie, catégories socio-professionnelles, diplômes, salaires

Les données socio-démographiques (Insee 2020) démontrent que globalement :

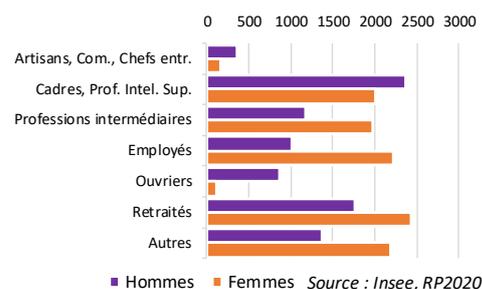
- Les Femmes (13 582) sont plus nombreuses que les Hommes (11 592) à Fontenay-aux-Roses. Le ratio est de 120 femmes pour 100 hommes au sein des 20-64 ans et de 142 femmes pour 100 hommes au sein des 65 ans ou plus ;
- Les Fontenaisiennes sont légèrement moins nombreuses que les Fontenaisiens à être diplômées de l'enseignement supérieur (51% vs 54%). Mais au sein de la population de la population des 15 à 59 ans la tendance est inverse avec 58% de femmes diplômées de l'enseignement supérieur contre 56% pour les hommes ;
- Les femmes fontenaisiennes sont sous-représentées parmi les CSP+ conformément à la tendance constatée au niveau national ;
- Les écarts de salaires entre femmes et hommes à Fontenay-aux-Roses (12% d'écart) sont similaires à ceux que l'on retrouve au niveau régional et sont moins importants que ceux constatés au niveau départemental (17% d'écart). Par catégorie, les salaires sont similaires entre hommes et femmes au sein des professions intermédiaires et des employés.

#### Population par sexe



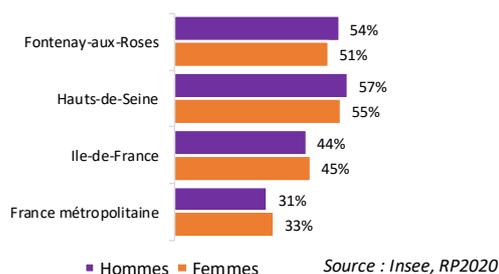
#### Population par catégorie

##### socioprofessionnelle (15 ans ou plus)

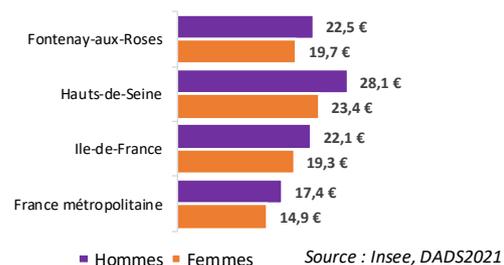


#### Diplômés de l'enseignement supérieur

##### Population non scolarisée de 15 ans ou plus



#### Salaires net horaire moyen des salariés (en euros)



### Salaire net horaire moyen par catégorie professionnelle

	Femmes	Hommes	Ecart de salaires
Cadres	27,9 €	31,8 €	-12%
Prof. intermédiaires	16,6 €	16,5 €	1%
Employés	12,3 €	12,2 €	1%
Ouvriers	10,4 €	12,2 €	-15%
<b>Ensemble</b>	<b>19,7 €</b>	<b>22,5 €</b>	<b>-12%</b>

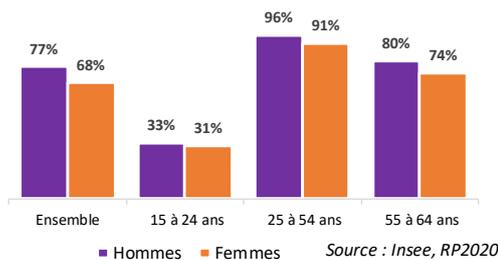
Source : Insee, DADS 2021

## B. Emploi et précarité

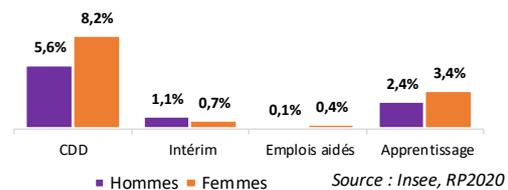
On peut retenir au vu des indicateurs dans le secteur de l'emploi que les femmes fontenaisiennes présentent :

- Un accès à l'emploi contrasté
  - Dans l'ensemble, des femmes davantage concernées par le chômage que les hommes (12 % contre 11% des hommes) ;
  - Toutefois, pour les 15-24 ans, un taux de chômage très élevé chez les hommes par rapport aux femmes (31 % des hommes contre 22 % des femmes).
- Une précarité de l'emploi un peu plus marquée pour les femmes
  - Des femmes plus concernées par les temps partiels par rapport au département (21 % contre 16%) ;
  - Des emplois instables davantage occupés par des femmes : 8 % de femmes en CDD contre 6 % des hommes.

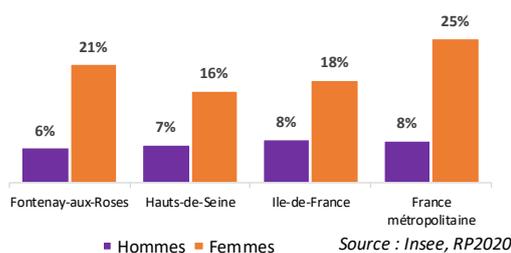
### Taux d'activité par tranche d'âge



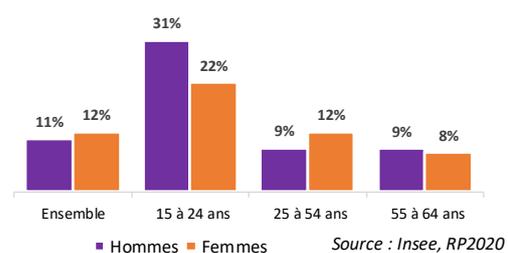
### Les emplois précaires



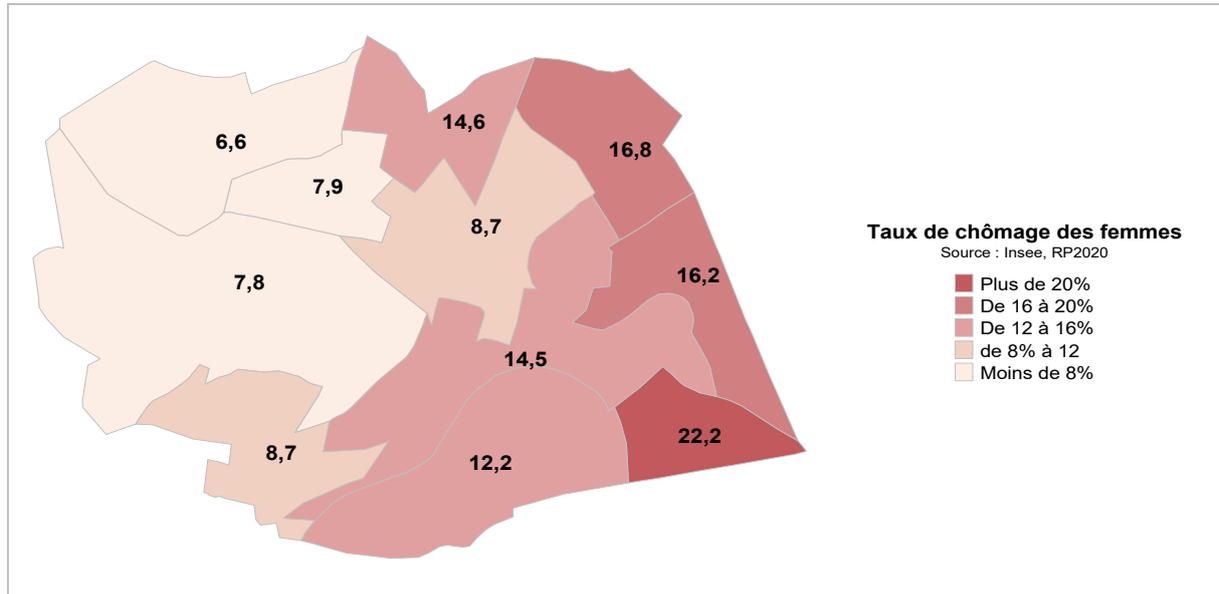
### Le travail à temps partiel



### Taux de chômage par tranche d'âge



On note également que des inégalités territoriales (entre quartiers) sont constatées concernant la précarité de l'emploi des femmes. Le taux de chômage féminin varie ainsi de 7% dans le quartier des Pervenches jusqu'à 22% dans le quartier Paradis-Blagis



Ainsi, au vu des inégalités socio-démographiques ainsi qu'en termes d'emploi et de précarité entre les femmes et les hommes, il apparaît nécessaire de poursuivre les actions visant à encourager la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## 2. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : une priorité du mandat

Une délégation spécifique aux droits des femmes traduit l'engagement de la municipalité dans d'une politique volontariste résolument égalitaire. Une conseillère municipale est ainsi déléguée à la prévention, à la citoyenneté et aux droits des femmes. Ses missions visent à faciliter l'accès des femmes aux responsabilités dans la vie politique, économique et associative à travers notamment : l'égalité professionnelle, l'accès aux droits et à la dignité, l'articulation vie professionnelle et vie personnelle.

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes fait ainsi l'objet d'une attention particulière de la municipalité qui la décline dans les différentes politiques publiques mises en œuvre à travers trois axes :

- La promotion de l'égalité femme/homme (filles/garçons) à travers les politiques sectorielles :
  - La promotion d'une culture précoce de l'égalité filles/garçons auprès du jeune public (à partir de la petite enfance et tout au long de la scolarité) ;
  - Une politique d'accueil du jeune enfant visant à faciliter l'articulation de la vie professionnelle et personnelle ;
  - L'émancipation et l'autonomisation des femmes à travers le projet social de la maison de quartier des Paradis ;
  - Des actions de sensibilisation et de prévention autour de la vie affective, émotionnelle et sexuelle menées par le centre municipal de santé ;
  - La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les marchés publics.
- La valorisation de la place de la femme dans la société :
  - La valorisation de la place de la femme dans la société et la promotion des droits à travers l'organisation d'évènements tout au long de l'année (expositions, actions de sensibilisation, notamment autour de la journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes) ;
  - La promotion de la place de la femme à travers la pratique artistique proposée par le CCJL ;
  - L'Ecole Française des Femmes : un acteur majeur de la valorisation et de l'insertion des femmes, présent sur le territoire fontenaisien.
- La lutte contre les violences et discriminations faites aux femmes :
  - Faciliter le parcours et l'accompagnement des femmes victimes de violences à travers le travail en partenariat et la formation des acteurs du territoire
  - Soutenir les actions de sensibilisation sur la question des violences faites aux femmes

## 3. Promouvoir l'égalité femme-homme à travers les politiques sectorielles :

### A. La promotion d'une culture de l'égalité filles/garçons auprès du jeune public

La thématique égalité filles/garçons est inscrite dans les projets pédagogiques et éducatifs portés par les services municipaux accueillant les enfants (de la petite enfance à l'adolescence).

## 1. Une politique petite enfance qui porte une attention particulière à l'égalité filles/garçons

Depuis plusieurs années une attention particulière est portée à la question égalité fille/ garçon par les professionnels municipaux de la petite enfance (crèche et relais d'assistantes maternelles). Les agents sont sensibilisés concernant cette thématique afin que les mots employés et les activités et jeux proposés encouragent l'égalité.

Par ailleurs la charte nationale d'accueil du jeune enfant, qui vise à valoriser chaque enfant pour ses qualités personnelles en dehors de tout stéréotype, est partagée avec l'ensemble des professionnels du secteur.

## 2. La promotion de l'égalité filles/garçons à travers les activités péri et extra-scolaires.

Le code de l'éducation rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, se fait dès l'école primaire. L'objectif est que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence.

Ainsi, depuis plusieurs années une attention particulière est portée à la question égalité filles/garçons par les équipes d'animation. La thématique égalité filles/garçons est inscrite dans les projets pédagogiques portés par les accueils de loisirs. Les axes suivants y sont développés :

- Sensibiliser et former les professionnels aux impacts des stéréotypes de sexe sur le développement de la personnalité de l'enfant ;
- Développer des partenariats entre la Ville et les établissements scolaires pour la mise en place d'actions sur l'égalité des genres ;
- Sensibiliser les enfants et les jeunes fontenaisiens à la question filles / garçons ;
- Actions pédagogiques auprès des enfants des accueils de loisirs ;
- Animation d'ateliers sur la question des genres dans les accueils de loisirs.

En 2023, plusieurs actions ont été organisées afin de sensibiliser les enfants sur ce sujet :

- Création d'un jeu de société, portant sur l'évolution des droits de la Femme en France, créé par la avec la ludothèque : le « 1000 bornes en 100 ans » est fondé sur la mécanique du jeu « Mille bornes ». Dans cette version, il ne s'agit pas de gagner une course automobile, mais de faire voyager les enfants à travers le temps, pour aborder les grandes dates et les femmes inspirantes qui ont marqué l'histoire de France. Les enfants de l'accueil de loisirs Pierre Bonnard ont été les premiers à découvrir ce nouveau jeu lors d'ateliers animés par la Ludothèque.

- Exposition « *la place de la Femme dans la littérature pour enfant* » réalisée par les enfants des accueils de loisirs maternels et élémentaires.  
(Exposition des histoires réécrites par les enfants dans le Hall de la Mairie du 6 au 17 mars 2023).

Les histoires permettent de développer le vocabulaire des enfants, mais aussi leur capacité à comprendre le monde qui les entoure. Les équipes d'animation ont laissé les enfants décrire et communiquer la place qu'ils souhaitent donner à la femme dans les contes. Un projet collectif pour lequel ils ont fait appel à leur créativité pour réécrire l'histoire, dans laquelle la femme est égale à l'homme. Et si c'était la femme forte, qui ne craint pas d'affronter le danger pour sauver l'homme en détresse ?

### *3. La promotion de la mixité et de l'égalité filles/garçons à travers les actions portées par le service jeunesse*

Un des objectifs du service jeunesse est d'encourager la mixité, l'égalité filles/garçons et notamment le respect de chacun.

Cette thématique est abordée dans les projets développés par le Club préados et l'espace jeunesse Joséphine Baker au travers des différentes actions réalisées au cours de l'année 2023 :

- Projet "mieux vivre ensemble" sur les classes de 5ème (180 élèves) au collège des Ormeaux traitant le respect de chacun et plus spécifiquement l'acceptation des différences via l'association Olympio.
- Un groupe de 5 jeunes filles de 17/18 ans est parti en séjour à Londres avec l'association JDLC et le service jeunesse abordant ainsi la question du relationnel filles/garçons, l'ouverture sur l'autre culture
- Dans le cadre du projet « débattons tous ensemble » :
  - Projection du film « the Woman King » accompagnée d'un débat. Ce film retrace l'histoire des agojié : une unité de guerriers qui protègent un royaume ;
  - Création d'une exposition mobile "Femmes de tout âge", photos prises par le service lors des visites en maternel et élémentaire, dans les structures jeunesse, à la maison de quartier et à l'espace seniors, mettant en lumière les femmes de toutes générations, accompagnée d'un rappel historique de la création de cette journée ;
  - Echanges quotidien avec les jeunes sur les questionnements au sujet de la puberté, du rapport affectif, de la relation fille-garçon...
- Dans le cadre du projet Cultur'plais : accompagnement de 5/6 jeunes à la Mairie de Sceaux, pour assister à un procès fictif suivi d'un débat « INQUISITION, TORTURE, DÉNIGREMENT, FÉMINICIDES... ET SI LA CHASSE AUX SORCIÈRES N'ÉTAIT PAS FINIE » ?

### *4. La question du genre au cœur de l'accueil proposé par la Ludothèque - Le Manège aux Jouets*

L'association La ludothèque porte la question du genre au cœur de l'accueil des enfants et de leurs familles.

S'inscrivant dans la dynamique engagée par l'association sur la promotion de l'égalité entre les filles et garçons, le projet de 2023 s'est articulé autour d'une action phare : la création d'un jeu de société coopératif sur les étapes-clés des avancées sur l'égalité femmes/hommes « 1000 bornes en 100 ans » fondé sur la mécanique du cultissime jeu « Mille bornes ».

Des ateliers ont été proposés en amont aux enfants de l'accueil de loisirs Pierre Bonnard pour les sensibiliser aux victoires, les acquis et les freins à l'égalité femmes/hommes mais aussi valoriser des femmes inspirantes dans 7 domaines (des scientifiques, des artistes, des exploratrices, des sportives, des entrepreneures, des écrivaines, des militantes) qui ont marqué ou marquent l'histoire de la France.

En 2024, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes qui se déroule le 8 mars, la ludothèque proposera une soirée jeux de société familiale (enfants à partir de 8 ans).

Elle mettra à l'honneur une sélection de jeux de société pour (re)découvrir des femmes célèbres ayant marqué et marquent encore l'histoire, des jeux mettant en avant les victoires et les acquis sur l'égalité femmes/ hommes mais aussi des jeux de société originaux créés par des autrices.

## B. Une politique petite enfance/enfance qui vise à faciliter l’articulation de la vie professionnelle et personnelle

La Ville propose des places au sein des 5 crèches collectives municipales. Par ailleurs le Réseau petite enfance accompagne les parents dans leurs recherches d’accueil individuel. L’offre d’accueil du jeune enfant proposée vise à faciliter l’articulation entre vie professionnelle et personnelle des parents.

Lors des commissions d’attribution une véritable attention est portée aux situations des familles afin de favoriser la reprise et la poursuite de l’activité des jeunes mamans.

On peut également souligner que la politique tarifaire appliquée par la Ville pour l’ensemble des activités péri et extra-scolaires ainsi que pour la cantine est très favorable aux familles les plus précaires et vise ainsi à faciliter leur insertion professionnelle.

## C. Des actions de sensibilisation et de prévention autour de la vie affective, émotionnelle et sexuelle proposées par le centre municipal de santé

La municipalité propose à travers le centre municipal de santé :

- Un centre de santé sexuelle

Le centre de santé sexuelle est un lieu d’écoute, d’informations et d’entretiens autour de la sexualité, la contraception, l’IVG... Les entretiens ont lieu avec un médecin, une infirmière ou une conseillère conjugale et familiale, tenus au secret professionnel, formé(e)s aux questions liées à la vie affective, émotionnelle et sexuelle.

Par ailleurs des actions de sensibilisation autour de la vie sexuelle et affective sont régulièrement organisées par le centre de santé sexuelle auprès des élèves du collège des Ormeaux et dans d’autres structures (foyer maternel, centre social, service jeunesse CAJ, IME,...).

- Un lieu d’accueil et d’écoute pour les jeunes avec une psychologue et une infirmière

Un lieu d’écoute et d’accueil est ouvert à tous les jeunes qui souhaitent obtenir des réponses à leurs questions concernant leur santé, sexualité... Les entretiens sont assurés par une infirmière ou un médecin.

Il existe un partenariat fort entre le centre municipal de santé, le collège des Ormeaux et le service jeunesse sur ces questions. L’infirmière et la conseillère conjugale et familiale du centre municipal de santé animent un groupe de paroles au sein du collège les Ormeaux une fois par mois afin d’écouter et sensibiliser les jeunes sur les sujets qui les concernent, l’égalité filles/garçons, le respect, le consentement... Par ailleurs, des sessions de sensibilisation autour de la vie relationnelle et affective sont organisées auprès de toutes les classes de 4<sup>ème</sup> du collège. Elles permettent d’aborder le respect fille – garçon et l’égalité.

Une psychologue propose également des consultations au sein du centre municipal de santé. Les consultations sont gratuites pour les enfants et jeunes de moins de 25 ans et à tarif réduit (35 ou 17 euros) pour les adultes.

Par ailleurs, les femmes victimes de violences peuvent être reçues au centre municipal de santé et orientées si besoin par l'infirmière, la conseillère conjugale et la psychologue.

#### D. L'émancipation et l'autonomisation des femmes au travers du projet social de la Maison de quartier des Paradis

Le centre social a pour vocation, à travers sa mission de soutien aux personnes et notamment aux familles, de contribuer à l'émancipation, l'autonomie et la confiance en soi des femmes.

Au cours de l'année 2023 différentes activités pour les femmes domiciliées aux blagis-quartier des Paradis afin qu'elles puissent comme toutes celles du territoire fontenaisien bénéficier de cours de qualité enseignés par des intervenants qualifiés et également des propositions de sorties culturelles en famille ou seule, dans une perspective d'épanouissement personnel : le yoga, le sport santé bien-être, la peinture et la musique...

Des sorties au musée leur ont également été proposées, ainsi qu'une sortie familiale durant l'été

Pour favoriser l'intégration sociale, citoyenne et l'insertion professionnelle par l'apprentissage de la langue française des ateliers sociolinguistiques (65 ateliers de 2h en 2023) ainsi que les ateliers couture ont été organisés.

Le partenariat entre la Ville et l'association Bien Grandir Ensemble aura également permis de proposer des ateliers à la Maison de quartier afin d'accompagner les familles dans leur parentalité, renforcer leur confiance en elles (ateliers parents, parents-enfants...).

La Maison de quartier participe par ailleurs aux programmes d'actions élaborés dans le cadre de la journée internationale des Droits des Femmes.

#### E. Un Espace France Service pour faciliter l'accès aux droits

La Ville a souhaité créer un espace France services afin d'accompagner les Fontenaisiens dans leurs démarches administratives et numériques du quotidien (formation, emploi, retraite, santé, état civil, famille, budget, justice, logement mobilité...). Celui-ci situé au 34 rue des Bénards a ouvert en mai 2022. Les agents municipaux y accompagnent de nombreux habitants et contribuent ainsi à renforcer l'accès aux droits de toutes et tous.

Les conseillers France services ont dans leurs missions l'accueil des victimes de violences sexuelles et sexistes afin de les orienter vers les partenaires appropriés : points justice, associations d'aides aux victimes, centre d'information des droits des femmes et des familles, 3919 Arrêtons les violences... Depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales et sont accompagnées en France services par les agents formés par le partenaire Caf, à cet accueil spécifique.

En France services, il est aussi possible de se faire accompagner dans les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires, et en particulier, pour les familles monoparentales, par l'intermédiaire du site internet de la CAF mis en place par l'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires, ou encore, pour réaliser une demande d'aide juridictionnelle.

Par ailleurs, en partenariat avec le service d'action sociale de la CAF, France services met en place des actions collectives autour de l'accès aux droits et du numérique, afin de soutenir les foyers monoparentaux composés majoritairement de femmes ayant des enfants à charge. Aussi, les formations à distance de la CAF à destination du public sont proposées en séance collective auprès de nos usagers sur différents thèmes de la parentalité.

France services s'associe également aux différents évènements nationaux : Journée du 8 mars et du 25 novembre sur des actions numériques autour des droits des femmes et de la prévention de violences faites aux femmes. Avec l'appui des partenaires, les agents de France services participent à la prévention de toutes formes de violences conjugales et détectent des violences administratives, ou financières.

#### F. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les marchés publics

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a étendu l'exclusion de tout contrat public (marché, accord-cadre, partenariat ou délégation de service public) aux entreprises qui ne respectent pas les dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à celles qui ont été condamnées pour discrimination.

La direction de la commande publique intègre dans ses objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Une attention spécifique est portée sur le respect de ces orientations dans le choix des prestataires.

## 4. Valoriser la place de la femme dans la société

### A. Le développement d'actions visant à la valorisation de la place de la femme dans la société et la promotion de l'accès aux droits

Afin d'encourager l'émancipation, l'autonomie et la confiance en soi des femmes, la Ville porte une attention particulière à la valorisation de la femme dans la société tout au long de l'année à travers l'organisation d'évènements, d'expositions et d'actions de sensibilisation, notamment autour de la journée du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes).

En 2023, de nombreuses actions ont pu être proposées sur la ville :

- Rencontre Annick Cojean et Sophie Couturier, co-auteurs de la bande dessinée « Une farouche liberté » ;
- Le sport au féminin : cours de l'Association Sportive Fontenaisienne en accès libre et réservé aux femmes pour la pratique sportive et exposition d'adhérentes de l'association tout au long de l'année dans leurs pratiques sportives ;
- Conférence dansée : Les Illustres Terpsichores - C'est vers la fin du XVIIe siècle que de grandes danseuses entrent en scène et s'imposent au public, marquant ainsi leur temps. Par leur gestuelle et une réforme du costume, ces femmes modernes des temps baroques amorcent leur libération.
- Conférence micro-folie Hilma af Klint ;
- Exposition de peinture et de sculpture de deux femmes talentueuses : Jacqz et Janine Kortz-Waintrop ;

- Femmes inspirantes, Femmes inspirées : la mode féminine du XXe siècle à nos jours - « Icones modes du XXe Siècle à nos jours », recueil des ouvrages, lieux et activités recensant l'Histoire de la mode à Paris de nos jours, des interviews filmées : à travers un film ; une exposition de vêtements, affiches, exposition de livres et magazines de mode au fil du temps, une projection film/documentaire : « Une femme à la tête de DIOR réalisé par Loïc Prigent » et aussi Silhouettiste aux ciseaux ;
- Une journée pour prendre soin de soi dédié aux femmes à la Maison de Quartier avec tout au long de la journée différentes animations : atelier bricolage de JDLC, présence d'un photographe, table ronde sur les astuces et outils au quotidien dans ma famille, séance de Yoga du Rire, atelier : « Écrire mon souhait », atelier sciences, séance de relaxation, exposition, stands d'information, un repas partagé et une conférence participative sur la coparentalité ;
- Solidaribus du Secours populaire a proposé des portraits de femmes fontenaisiennes avec leurs parcours de réussite et un quiz sur les principales dates d'avancées des droits des femmes à l'international ;
- Quiz interactif et numérique autour des droits des femmes et de l'égalité professionnelle.

En 2024, une nouvelle programmation sera proposée.

## B. La promotion de la place de la femme à travers la pratique artistique proposée par le CCJL

Le CCJL est un lieu de vie culturelle et de loisirs fréquenté par les femmes de tout âge (plus de 350 femmes de plus de 18 ans).

Dans sa palette de pratiques artistiques, de nombreux ateliers offrent la possibilité aux femmes de se réaliser et de développer leur créativité (en arts plastiques, musique, danse, théâtre et bien-être). L'offre s'adapte aux rythmes de vie urbains des femmes actives en proposant aussi bien des ateliers hebdomadaires réguliers qu'une pratique plus ponctuelle sous forme de stage.

Les stages de bien-être sont un axe de développement majeur dans la programmation du CCJL et répondent à une quête personnelle, du mieux-être dans son corps et son esprit pour les femmes de tous les âges. Méditation, sophrologie, yoga, pilâtes, stretching, Qi Gong, Multi Fit, Fit training, danse. Nombreux clubs (aquarelle, cartonnage, couture, tricot broderie, théâtre) rassemblent également des femmes bénévoles, et sont structurés par elles-mêmes,

Le CCJL participe également à la programmation déployée dans le cadre de la journée du 8 mars à travers la déclinaison d'un concept : « Femmes inspirantes Femmes inspirées » -Une ode à la femme d'hier d'aujourd'hui et de demain, inconnue ou célèbre...autour de portraits de femmes multiples incluant également le regard des hommes.

En 2023, les femmes et les hommes du CCJL se sont répartis de la manière suivante :

	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Elèves : Adultes	384	82,6%	81	17,4%
Enfants	274	50,3%	271	49,7%
Professeurs	26	66,7%	13	33,3%
Bénévoles	24	70,6%	10	29,4%

### C. Promouvoir l'intégration des femmes à travers l'action de l'Institut des Hauts-de-Seine

L'école Française des femmes est installée sur la ville depuis 2016 dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et l'Institut des Hauts de Seine. Elle se situe au 24 rue Ledru-Rollin, et a pour objectif de faciliter l'intégration des femmes dans la société en proposant un programme d'enseignement général, principalement axé sur le perfectionnement du français, l'insertion professionnelle, la culture française et les nouvelles technologies.

Le 16 juin, 49 femmes apprenantes au sein de la structure ont été récompensées concomitamment par les élus municipaux et des membres de l'Institut pour leur assiduité et les progrès réalisés dans leurs apprentissages respectifs.

De plus, dans le cadre de l'opération « Toutes culottées », la campagne contre la précarité menstruelle, le département et l'Institut des Hauts-de-Seine ont distribué des culottes menstruelles aux jeunes collégiennes. La campagne a redémarré sur la rentrée 2023-2024 au Collège des Ormeaux.

Les diverses activités proposées par l'Institut des Hauts de Seine se font fort de promouvoir des valeurs de parité et d'inclusivité, pour tous les publics et notamment les publics seniors.

#### Quelques chiffres sur l'année 2022-2023 :

- 72 apprenantes accompagnées, originaires de 29 pays différents (40 apprenantes vivent à Fontenay-aux-Roses).
- 22 heures de cours et ateliers hebdomadaires dispensés durant l'année scolaire
- 27 apprenantes ayant présenté un Diplôme d'Études en Langue Française
- 13 apprenantes ayant trouvé un emploi ou une formation

### 5. Lutter contre les violences faites aux femmes

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes constitue l'un des axes primordiaux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), rappelée lors de la dernière session tenue en décembre 2023.

#### A. Faciliter le parcours et l'accompagnement des femmes victimes de violence à travers le travail en partenariat et la formation des acteurs du territoire

Afin de mieux identifier, orienter et accompagner les femmes victimes de violences, la Ville assure un travail de longue haleine, à la fois interne dans ses propres services, et externe en s'appuyant sur un réseau d'acteurs extérieurs mobilisables sur le territoire.

Les services municipaux recevant du public jouent un rôle clé dans l'identification et l'orientation des situations de violence intra-familiale (Services Logement, Maison de quartier des Paradis, CCAS, Petite enfance, Enfance, Réseau France Services). Les agents continuent de bénéficier de sessions de

sensibilisation animées par le CIDFF afin de les accompagner au mieux dans ces missions d'identification et d'orientation.

Deux services en particulier peuvent être mis en avant dans leur travail quotidien sur la question :

- La police municipale : La police municipale enregistre les mains courantes liées aux violences intra-familiales. Elle oriente le public vers le commissariat de Châtenay-Malabry pour les dépôts de plainte mais aussi vers les organismes spécialisés.
- La gestion urbaine de proximité : dans le cadre de son travail de médiation, l'agent en charge repère certaines situations et les oriente vers les partenaires concernés ;

Du reste le CCAS, au travers de sa mission domiciliaire, sert de relais concret aux femmes ne disposant pas d'un environnement stable pour recevoir leur courrier, faire valoir leurs droits individuels, et entamer d'éventuels démarches, y compris en situation de précarité relationnelle ou de rupture de liens dans le cadre conjugal.

La Ville tient en outre à pérenniser et à renforcer le travail collectif, en réseau, accompagnée des professionnels concernés sur le territoire notamment les services municipaux, l'association Flora Tristan située à Chatillon, le CIDFF, et d'autres associations expertes sur la question du droit des femmes, les partenaires institutionnels, les services d'aide sociale à l'enfance....

L'objectif du réseau est de mutualiser les moyens et les bonnes pratiques en vue d'apporter une meilleure réponse aux situations de violence, relevant par nature d'une logique de « cas-par-cas ». Il poursuit également un but de partage réactif des informations préoccupantes<sup>1</sup>, évocatrices de situations pour lesquelles un seul acteur ne se trouve pas en capacité (ou en légitimité) pour agir seul.

Parmi les différents partenaires, peuvent être cités :

Le commissariat de Châtenay-Malabry : Le commissariat de police national, par l'habilitation de ses agents à recueillir les plaintes, s'impose comme acteur prépondérant en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Il compte dans ses effectifs une assistante sociale. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, des permanences de l'ADAVIP (voir par ailleurs), sont également proposées, elles permettent de recourir à l'accompagnement de juristes, de psychologues ou encore de travailleurs sociaux.

- Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles Hauts-de-Seine / Sud (CIDFF) : Partenaire de la Ville, en lien constant avec la Maison de la Justice et du Droit ainsi qu'avec le CCAS qui compte en son conseil d'administration un de ses salariés, le CIDFF s'est imposé au fil des années comme l'acteur de référence en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Son antenne Hauts-de-Seine tient des permanences familiales et juridiques tous les jeudis au Château Sainte-Barbe. Le CIDFF assure une série de formations auprès des acteurs du territoire sur le thème de la prévention des violences faites aux femmes. Il est notamment intervenu auprès des assistantes maternelles officiant sur le périmètre communal. Afin de soutenir ses actions, la Ville octroie chaque année une subvention de fonctionnement à l'association, subvention qui s'est élevée à 7 000 € en 2023. Ajoutons qu'en mars de cette même année, l'association a procédé à une session supplémentaire de formation concernant le dispositif Angela, signalement informel de femmes en situation de danger auprès de commerçants partenaires.

---

<sup>1</sup> Dans le respect de la réglementation générale relative à la protection des données (RGPD)

- L'ADAVIP : l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine (ADAVIP) est un organisme spécialisé dans l'aide aux victimes, à qui la Ville verse chaque année une subvention de fonctionnement. Agréée par le ministère de la Justice, elle tient des permanences régulières non seulement au commissariat de Chatenay-Malabry mais également à Bagneux et Clamart.
- L'hôpital Antoine Bécère : en vertu d'une convention multipartite signée avec l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (APHP), la structure peut, depuis le 4 octobre 2023, recueillir les dépositions de plaignantes directement au service d'accueil des urgences. Cette spécificité fait de la structure de soins un interlocuteur privilégié sur le sujet.
- Le Centre Flora Tristan : établissement satellite de l'association SOS Femmes Alternative. Il accueille, héberge et accompagne les femmes victimes de violences. Il dispose de services de mise à l'abri, d'hébergement à long terme, et d'accueil-orientation sans hébergement.

La Ville et son CCAS entretiennent également des liens, plus épisodiques, avec d'autres structures d'accueil type centre maternel (DASES) si celles-ci accueillent des personnes prises en charge.

## B. Soutenir les actions de sensibilisation sur la question des violences faites aux femmes

Afin de sensibiliser le plus grand nombre à la question des violences faites aux femmes, la Ville organise des actions de sensibilisation à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour l'édition 2023, un certain nombre d'actions ont également été organisées :

- Productions de supports de communication en direction du grand public pour informer sur les dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violence - élaboration d'un dépliant : avec les NUMÉROS D'URGENCE, VERS QUI ME TOURNER POUR S'EN SORTIR : ALERTER !
- Distribution de violentomètres imprimés l'emballage des baguettes par les boulangeries de la ville ;
- Une nouvelle formation des commerçants sur le dispositif Où est Angela en partenariat avec le CIDFF sur la prise en charge des personnes victimes de violences
- Communication sur le dispositif Stand up : un programme pour apprendre à lutter contre le harcèlement de rue ; des gestes simples et déterminants, qui permettent d'intervenir en toute sécurité lorsqu'on est victime ou témoin de harcèlement de rue ;

### III- Plan d'actions 2024-2026

Le plan d'actions concerne aussi bien les politiques des ressources humaines de la collectivité, que les politiques publiques déployées sur toute la ville de Fontenay-aux-Roses, pour les femmes et les hommes qui y habitent. Ce plan d'actions établi pour la période 2024-2026 comprend des actions qui sont régulièrement reconduites, d'autres en cours de mise en œuvre ou à venir et d'autres réalisées (comme précisé dans le rapport ci-dessus).

#### 1. Axe n°1 : promouvoir l'égalité professionnelle au sein de la collectivité

##### **Objectif n° 1 : Enjeu de gouvernance commune et de communication de la fonction RH : rendre la fonction RH plus transparente pour un égal traitement des femmes et des hommes**

- Utiliser la refonte du RIFSEEP et sa cotation des postes pour tous nouveaux métiers et ajuster les montants en fonction des évolutions des postes selon la cartographie des métiers.
- Se saisir des nouvelles grilles de CIA (prime versée sur la base de l'engagement et de la manière de servir de l'agent) comme un outil managérial afin de valoriser les réussites et d'identifier les axes d'amélioration.
- Utiliser la refonte des Lignes Directrices de Gestion (LDG) dès 2024 en identifiant des axes prioritaires autour des différents moyens de communication pour les agents et à une démarche participative de formation pour un meilleur déroulé de carrière.
- Assurer une égalité de traitement entre les femmes et les hommes en intégrant cet enjeu au sein même des lignes directrices de gestion.
- Encourager l'épanouissement personnel de l'agent en favorisant les mobilités internes et entre les filières et en valorisant les compétences.
- Encourager le maintien dans l'emploi par la mise en place d'emploi tremplin avec un parcours de formation interne et externe.
- Initier une démarche de communication RH en intervenant auprès des agents sur des sujets divers et ainsi les rendre acteur et moteur de leur parcours professionnel (communication écrite, fiches pratiques statutaires, ...).

##### **Objectif n°2 : Une politique RH soucieuse des conditions de travail des femmes et des hommes de la collectivité**

- Continuer la pratique du télétravail et l'ajuster en fonction des bilans annuels dont l'objectif est d'allier l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle.
- Prévenir et lutter contre les discriminations, violences, harcèlement, ou agissements sexistes avec la mise en place de la procédure de lanceur d'alerte et de signalement externalisée et anonymisée.
- Prévenir et lutter contre les addictions avec la mise en place d'une charte addiction accompagnée d'une formation auprès des managers et d'une sensibilisation faite à tous les agents.
- Continuer de développer une démarche de qualité de vie au travail avec des cycles de sophrologie collective proposées depuis 2023 et agissant sur le stress, les troubles du sommeil et autres facteurs contribuant à améliorer les conditions de travail.
- Démarrer un cycle de formation des managers notamment dans l'accompagnement au changement.

## 2. Axe n°2 : promouvoir et diffuser une culture d'égalité

### **Objectif n° 1 : Promouvoir une culture de l'égalité auprès du jeune public afin de prévenir l'installation de stéréotypes dès le plus jeune âge**

Inscrire dans les projets pédagogiques et éducatifs la question de l'égalité filles/ garçons et femmes / hommes :

- Poursuivre la sensibilisation et former les professionnels aux impacts des stéréotypes de sexe sur le développement de la personnalité de l'enfant (agents des crèches, animateurs des accueils des loisirs, du service jeunesse, de la Maison de quartier des Paradis).
- Poursuivre et développer les partenariats entre la Ville et les établissements scolaires pour la mise en place d'actions sur l'égalité des genres.
- Poursuivre la sensibilisation des enfants et des jeunes fontenaisiens à la question filles / garçons et femmes / hommes
- Développer des actions pédagogiques auprès des enfants des accueils de loisirs et des jeunes du Club pré-ados
  - Proposer des jouets asexués dans les crèches et les écoles
  - Animer des ateliers jeux sur la question des genres dans les écoles maternelles et primaires, au Club pré-ados et à la Maison de quartier des Paradis par l'association Ludothèque - Le Manège aux jouets.
  - Organiser des conférences-débats sur la thématique à destination des enfants et jeunes scolarisés sur la ville.
- Sensibiliser les enfants et les jeunes aux stéréotypes sexués, relatifs à la pratique des activités physiques et sportives et encourager la pratique sportive des filles.
- Encourager l'étude des sciences par les filles.

### **Objectif n° 2 : Mise en valeur de la place de la femme dans les espaces publics fontenaisiens et encourager les initiatives, en faveur du droit des femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

- Valoriser les femmes fontenaisiennes par le biais d'articles dans le magazine, d'expositions, d'ateliers, de conférences...
- Poursuivre les cours et les ateliers proposés par l'Ecole Française des Femmes de l'Institut des Hauts-de-Seine.
- Faire vivre une page dédiée aux droits de la femme sur le site Internet de la Ville.
- Sensibiliser le grand public sur les droits des femmes par le biais de conférences, de diffusion de films, d'ateliers, Théâtre-Forum...
- Promouvoir la Journée Internationale des droits des femmes par la mise en place d'actions au mois de mars.

### **Objectif n°3 : Prendre en compte les besoins des femmes dans l'environnement public**

- Encourager la participation à la vie politique locale, politique et civique.
- Poursuivre l'organisation des marches exploratoires permettant d'associer les femmes en les rendant actrices de leur propre sécurité et en les aidant à se réapproprier l'espace public.
- Développer un espace urbain inclusif sécurisé pour tous (visibilité, luminosité, propreté...)
- Adapter les créneaux d'activités sportives, culturelles, ... aux besoins des femmes pour leur permettre d'y participer.
- Développer des actions d'insertion en direction des femmes notamment par l'intermédiaire du CCJL et de la maison de quartier.

### **Objectif n° 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux soins**

- Poursuivre les permanences juridiques hebdomadaires menées par le CIDFF.
- Poursuivre les groupes d'échanges entre parents en présence d'intervenants du soutien à la parentalité (conseillère conjugale et familiale, psychologue du CMS, neuropsychologue).
- Offrir des soins gratuits pour les femmes dans les quartiers par le biais du Bus Santé Femmes de l'Institut Hauts-de-Seine 2 à 3 fois par an.
- Développer au sein de différentes structures de la Ville des ateliers à la médiation théâtrale dédiés aux femmes.
- Développer les consultations gynécologue et sage-femme au centre municipal de santé.
- Développer le partenariat avec le réseau pédiatrique sud-ouest francilien pour améliorer le suivi des nouveaux nés à risque et accompagner les parents concernés.
- Poursuivre et développer les campagnes nationales de prévention et de sensibilisation : dépistage cancers du sein, dépistage HPV, ...

## **3. Axe n°3 : lutter contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes**

### **Objectif n°1 : Sensibiliser les professionnels concernant l'accueil et l'orientation des femmes victimes de violences et faciliter leur parcours et leur prise en charge**

- Poursuivre le travail en réseau avec les professionnels du territoire travaillant autour des violences faites aux femmes (les services municipaux, la Police municipale, Réseau VVF 92, Association Flora Tristan, CIDFF, autres associations expertes sur la question du droit des femmes, les partenaires institutionnels, l'ASE...). L'objectif du réseau est de mutualiser les moyens et les bonnes pratiques en vue d'apporter une meilleure réponse aux situations de violence.
- Renforcer le partenariat autour de l'accès au logement des femmes victimes de violences avec l'association Flora Tristan et en lien avec bailleurs sociaux.
- Poursuivre les formations pour les services municipaux, notamment ceux recevant du public. Ces formations seront menées par différents partenaires : CIDFF, Association Flora Tristan, Centre Hubertine Auclert, autres.
- Poursuivre la sensibilisation auprès des commerçants du territoire pour leur permettre d'être des relais.

## **Objectif n° 2 : Sensibiliser le grand public**

- Communiquer en direction des habitants visant à les informer sur les différents dispositifs d'aide existants sur le territoire pour les femmes victimes de violences. Faire en sorte que les voisins puissent devenir des témoins et lanceurs d'alerte.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes (ex. Ateliers, théâtre-forum, conférence-débat au collège, au club-préados, dans les écoles maternelles, primaires mais également auprès du public en situation de handicap accueilli dans les structures de la ville...).
- Mener des actions de prévention et de sensibilisation au risque prostitutionnel, chez les jeunes notamment, en lien avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire.
- Sensibiliser et informer le grand public à travers la mise en place de différentes actions autour de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en novembre.
- Créer une rubrique récapitulant les différentes étapes à mener en cas d'agression sur la page dédiée aux Droits des Femmes sur le site de la Ville.